Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

34

Montreux, le 8 novembre 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt.

L'enseignement moderne passe par Kümmerly + Frey

Une présence souhaitée en Suisse romande
avec un programme réputé.

Pour résoudre
vos problèmes,
notre matériel didactique
et de démonstration en
anthropologie, zoologie
et botanique :

— plus de 600 préparations et modèles en anthropologie
— plus de 600 en zoologie
— plus de 200 en botanique
— plus de 2.000 appareils, instruments et accessoires pour les expériences de biologie

Un choix complet de micro-préparations et microdias.

micro-photo d'une
coupe végétale

Ce matériel est présenté à notre exposition permanente à Berne (Lu-Ve 0800-1200 1400-1700)

L'enseignement moderne
passe par Kümmerly + Frey

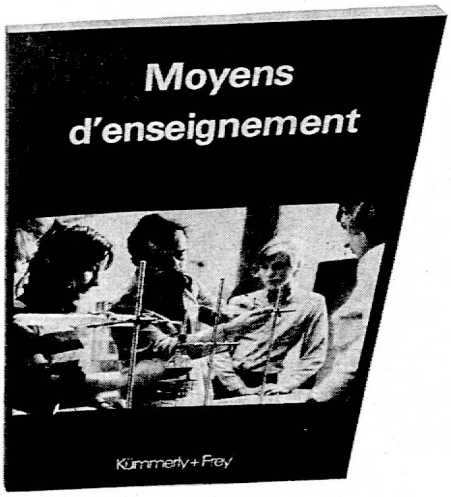

Bon pour un catalogue

Nous vous offrons gratuitement notre nouveau catalogue. 80 pages illustrées

Je désire :

☐ un exemplaire qui me sera adressé par la poste

☐ un exemplaire que me remettra personnellement M. Christin

☐ un exemplaire qui me sera remis lors de ma visite à Berne

Veuillez marquer d'une × ce qui convient.

Nom : Prénom : Nom de l'école :

Numéro postal : Localité : Adresse de l'école :

Kümmerly + Frey

Hallerstrasse 10, 3001 Berne
Téléphone 031 / 24 06 66/67

Physique, Chimie, Moyens audiovisuels, Biologie, Géographie, Géologie, Histoire

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Tribune libre 801

VAUD

Communication et appel 802
Activité du CC en septembre et octobre 802
Aux maîtres de classes supérieurs, ménagères et à option 802
Rectificatif 803

GENÈVE

CIA 803
Mathématique 804
Apprentissage de l'allemand 805

NEUCHÂTEL

Communiqué du comité central 806

JURA

La SPJ adhère au groupement interprofessionnel 807
Coordination de l'enseignement des langues vivantes 807
Succès universitaires 809
SJMG 809
Centre de perfectionnement 810
Les cahiers protestants 810

FRIBOURG

Les brevetés de 1974 813
A nouveau, les trois demi-jours de congé 813

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma 814
Service de placements SPR 815
Centre d'information des instituteurs 815
Séjours aux Etats-Unis 815
Education routière par la radio scolaire 816
OSL 816

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—

Comité central

A PROPOS DE DEUX ARTICLES PARUS DANS L'« ÉDUCATEUR » N° 28 DU 27.9.74

Tribune libre

L'horaire des enseignants — 44 heures par semaine

Que l'on me permette d'abord de juxtaposer ici deux titres d'articles parus dans l'« Educateur » N° 28. Ce n'est pas qu'il s'agisse de tirer de cette juxtaposition une signification particulière, mais bien plutôt de rappeler à quels propos je me réfère et formuler quelques réserves au sujet de certaines conclusions hâtives qui y figurent.

Certes, les articles précités ne manquent-ils pas d'intérêt, et ce, pour deux raisons au moins :

— ils sont le fruit d'une investigation très large d'autant plus crédible qu'elle fut réalisée par une firme indépendante sur la base de questionnaires restant anonymes ;
— ils montrent particulièrement bien en quoi l'horaire de travail réel des enseignants se distingue nettement de celui de l'enseignement proprement dit.

Plus que jamais, ce dernier point mérite d'être rappelé, et pas seulement dans les colonnes d'un journal d'enseignants.

Malheureusement, et même si les chiffres donnés émanent directement des praticiens concernés, les statistiques doivent être exploitées avec circonspection. Se baser par exemple sur la **durée effective** (préparation et correction comprises) d'une leçon de 45 minutes équivaut à ne retenir que l'aspect **quantitatif** du problème. Et pour démontrer encore de façon péremptoire que « la gymnastique favorise les enseignants » ou que « tous ceux qui ont à faire cette profession savent que les professeurs qui enseignent des matières à corrections sont défavorisés par rapport à leurs collègues qui donnent par exemple des cours de sport, d'art ou de musique ».

De telles remarques déçoivent. Car elles incitent un peu facilement à séparer schématiquement le corps enseignant en deux catégories de privilèges : les favorisés sont dispensés de corrections, les lésés sont condamnés à l'usage sempiternel du stylo réprobateur.

Est-ce vraiment aussi simple, aussi criant d'injustice ? Suffit-il de ne retenir que ce seul critère pour en déduire « que le professeur de sport, avec 77 minutes par heure de cours, est en dessous de la moyenne alors que la psychologie avec 190 minutes de travail dépasse nettement la moyenne » ? Tous les enseignants, fussent-ils généralistes ou spécialistes, responsables d'une classe, d'un service, d'une collectivité scolaire ne sont-ils pas des éducateurs à part entière, chacun dans sa sphère particulière, rarement comparable à celle de son collègue ?

Les comparaisons sont si difficiles qu'il vaudrait mieux se garder d'en faire de nuisibles. Quand la préparation d'une leçon commence-t-elle réellement : lorsque le futur enseignant est encore sur les bancs de l'école élémentaire ? durant ses études ? le jour précédant le cours ? La durée de cette préparation ne dépend-elle pas, et pour une large part d'un nombre impressionnant de facteurs : type de classe enseignée, conditions locales ou temporelles, expérience de l'éducateur, style personnel et j'en passe. De plus, il existe certaines manières plus ou moins « économiques » d'enseigner. L'intensité de la leçon, l'existence, à certains moments, du risque physique, du bruit (67 % des professeurs sont gênés dans leurs cours **par** le « bruit du dehors » — et les leçons forcément bruyantes, alors gymnastique, musique...) autant d'éléments qui confèrent finalement une valeur bien restreinte au seul critère retenu, celui de la durée effective. Des réserves analogues pourraient être faites à propos des corrections, dont la nature, la durée, la fréquence varient énormément.

En outre, la statistique incriminée nous apprend que chaque professeur « gagnerait » en moyenne 149 minutes hebdomadaires si plusieurs activités secondaires pouvaient être prises en charge par des auxiliaires, « quelle que soit leur qualification ». Il ne fait aucun doute que des photocopies, des collectes, des préparations de listes, de certificats constituent bien des préoccupations de second ordre. Mais la statistique ne nous dit pas combien les maîtres de musique, de sport, de dessin « gagneraient » si la mise sur pied de concerts, de joutes sportives, d'expositions leur était épargnée. Et l'on peut à juste titre se demander en quoi il s'agirait là de temps effectivement **gagné** ?

Sur ce chapitre encore, la référence à une moyenne est dépourvue de toute signification. Et l'établissement, pour chaque type de maître du « profil d'activité » re-

commandé par la firme allemande (en points-minutes hebdomadaires, s'il vous plaît...) ne saurait heureusement pas empêcher 77 % des collègues d'aimer leur métier. Tout au plus cette rationalisation équitable pourrait-elle servir à la tenue d'un hit-parade des fonctions enseignantes, ne serait-ce que pour occuper quelques statisticiens et un ordinateur.

Marcel Favre.

Vaud

Communication et appel

Les administrateurs des services cantonaux et communaux de fournitures scolaires et du matériel de bureau ont examiné les conditions d'approvisionnement et l'évolution des prix concernant les nombreux articles à fournir aux écoles et divers bureaux administratifs et tout spécialement ce matériel si utilisé dans nos classes : le papier. Ils ont constaté, d'après des données établies par les fournisseurs, fabricants de papier, que la matière première est devenue rare et coûteuse et que la situation est plus grave qu'elle ne le paraît. Il s'agit donc d'utiliser au mieux ce papier.

Il faut en même temps prendre conscience que la production des matières premières en général et les possibilités de fabrications ne sont pas illimitées et que pour pouvoir continuer à obtenir le nécessaire, il faut renoncer au superflu et à des habitudes de consommation exagérée.

Je pense que c'est un petit effort que l'on peut demander à chacun d'entre nous et que nos élèves peuvent fort bien y participer selon leurs moyens.

Ainsi, arriverons-nous peut-être à freiner l'évolution d'une situation qui s'aggrave.

J. K.

COMMUNIQUÉ N° 2

Activité du comité cantonal en septembre et octobre 1974

Durant les grandes vacances, le Comité cantonal a veillé à ce que le secrétariat SPV reste ouvert sans interruption, le matin tout au moins. Dès la reprise des classes, en groupes de travail ou in corpore, les séances ont aussitôt repris. Parmi les nombreux problèmes qui l'ont occupé, les suivants méritent une mention particulière.

—**2e Congrès culturel.** Organisé en collaboration avec la section d'Yverdon, il fut une réussite, même si nous souhaiterions voir davantage encore de nos membres participer à notre manifestation automnale.

— **Statuts de la Société pédagogique romande.** L'assemblée générale extraordinaire réunie le même jour que le Congrès culturel a adopté les derniers articles controversés des statuts de la SPR.

— **Enseignants spécialisés.** La même assemblée a admis dans la SPV en qualité de membres actifs les enseignants spécialisés et reconnu, à l'égal des autres, leur association. Les modifications des statuts SPV nécessaires ont été votées (cf. « Educateur » N° 28).

— **XVIe séminaire de Crêt-Bérard.** En dépit d'une baisse aussi sensible que regrettable du nombre des participants, ces journées de perfectionnement et de contact entre enseignants se sont déroulées à la satisfaction générale.

— **Assemblée des délégués SPV.** Au cours de l'assemblée d'automne de cet important organe de notre association, les divers rapports du CREPS parus dans le Bulletin d'information diffusé par le secrétariat ont été discutés, de même que les expériences en cours à Rolle et Vevey. Une résolution présentée par le CC et affirmant son intention de porter un poids particulier sur ces problèmes pédagogiques durant les prochains mois a été adoptée (cf. « Educateur N° 32).

— **Réforme de l'école vaudoise.** La rédaction d'un document destiné à faciliter la consultation de nos membres par l'intermédiaire des sections et du prochain Congrès s'achève.

— **Liberté de domicile.** La préparation du rapport demandé par le chef du Département sur cet objet est quasi achevée.

— **Commission pédagogique SPV.** Réorganisée et complétée, cette importante commission qui sera appelée à siéger pour examiner, entre autres documents, les programmes élaborés par CIRCE II, a été convoquée.

— **Commission SPR pour étudier l'affiliation de cette dernière à un groupement plus vaste.** Les délégués de la SPV y sont MM. Claude Weber (Lutry) et Georges Chamot (Lausanne).

Signalons, enfin, des entrevues de délégations du CC avec des représentants de la SPR, de l'Association des maîtres de classe supérieure, de la formation continue, etc.

J. K.

AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS,

Aux maîtres et maîtresses des classes supérieures, ménagères et à option

Parmi les cours officiels de cette année, certains ont été proposés par la Société pédagogique vaudoise. C'est en particulier le cas du N° 136 :

— **Les partis politiques suisses, reflets des grands courants idéologiques** lequel nous semblait répondre à un besoin d'information difficile à satisfaire de la part de nos membres, de ceux chargés d'enseigner l'instruction civique tout spécialement. Il apparaissait que connaître les origines de nos partis suisses, les idéologies dont ils sont le reflet, leurs programmes et leurs organisations actuels permettrait de mieux comprendre et expliquer leur nature et leurs objectifs, ainsi que les différences légères ou profondes qui les séparent. C'est à travers l'étude de 28 documents touchant nos principaux groupes politiques que l'animateur du cours, M. R. Ruffieux, professeur à l'université, prévoit de donner des renseignements objectifs.

A défaut d'un nombre suffisant de participants, ce cours ne pourra cependant être donné en 1975 ni au cours des années prochaines. **Le délai pour s'annoncer ayant pu être prolongé, nous vous recom-**

mandons de profiter de cette possibilité et de vous inscrire de suite au Centre de perfectionnement du corps enseignant primaire, Département de l'instruction publique et des cultes. Aucune formule particulière n'est plus exigée pour ce cours, le seul auquel il est encore possible de s'annoncer.

Secrétaire général SPV.

Rectificatif

ADRESSE CC

Le numéro de téléphone de Mlle Monique Schafroth, membre du CC est le (021) 60 12 09 et non pas 60 12 19 publié par erreur dans notre numéro 30/74.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Collègues, tous à Genève le 9 novembre 1974

Pour participer aux discussions du rapport

« ÉCOLE, PERSPECTIVES NOUVELLES »

il vous suffit :

— d'être membre de la SPR, sans forcément militer dans un comité ou une commission ;
— de vous inscrire au moyen du bulletin figurant dans les premières pages du numéro 30 ;
— de vous référer aux indications de votre section cantonale pour obtenir congé.

N'oubliez pas, l'impact du rapport dépend dans une large mesure de votre participation.

Genève

C.I.A.

DOUBLES COTISATIONS ET REMBOURSEMENT LORS DE DÉCÈS

Voici quelques renseignements concernant ces deux problèmes ; le premier vient de se présenter de façon fort inattendue et désagréable pour certains, l'autre est en discussion depuis plusieurs années et attend sa conclusion pratique.

Doubles cotisations

Certains de nos collègues ont eu la fâcheuse surprise de constater, en lisant leur bulletin de traitement d'octobre, une hausse plus ou moins substantielle de cotisation CIA. Il s'agit des personnes qui, en 1974-75, ont droit à une annuité (moins de treize ans de service) ou ont bénéficié d'un déclassement, par exemple les brevetés de juin 74.

C'est, paradoxalement, grâce, ou à cause, d'améliorations administratives que ces enseignants se trouvent devant un double rappel à acquitter. En effet, si dans l'enseignement, les annuités et les déclassements partent du 1er septembre, dans l'administration CIA elles partaient jusqu'à maintenant du 1er janvier suivant, seulement, et les rappels y relatifs étaient perçus de février à novembre de l'année civile ; ainsi, les rappels sur les annuités et déclassements de septembre 1973 sont perçus de février à novembre 1974.

Or, à la suite de rationalisation, le secrétariat CIA est, dès cet automne, en mesure de percevoir ces montants dès le mois suivant la hausse de salaire, soit dès le mois d'octobre. C'est pourquoi octobre et novembre 1974 voient un chevauchement de rappels, soit les deux derniers de l'année 1973-74 et les deux premiers de l'année 1974-75 !

C'est une situation exceptionnelle, puisqu'elle se borne à deux mois, et non renouvelable, puisque les rappels 1974-75 seront terminés en septembre 1975. Elle n'est pas moins très désagréable pour certains, et, si l'on peut féliciter le secrétariat de son efficacité, on peut aussi déplorer que les victimes de cette réorganisation n'aient pas au moins été prévenues.

Remboursement lors de décès

Ce problème-là a des origines bien plus anciennes. J'en rappelle rapidement l'histoire.

Jusqu'en janvier 1974, la situation d'une personne qui décédait sans laisser de veuve (donc toutes les femmes et les hommes célibataires) était très claire : ses versements restaient acquis à la caisse ! Lors de leur assemblée du 1er janvier 1974, les délégués de la CIA ont accepté, non sans mal, un nouvel article statutaire, la 25A, fixant le principe d'un remboursement de cotisation lorsque la caisse n'a pas à verser de rente de veuve.

En voici la teneur : « *Au décès d'un sociétaire, qui n'entraîne pour la caisse le paiement d'aucune pension de veuve, les bénéficiaires désignés par écrit au comité par le défunt ont droit au remboursement, sans intérêt, du total des finances d'entrée, rachat d'années de service, cotisations annuelles ordinaires et extraordinaires, rappels ordinaires et extraordinaires payés par le défunt, sous déduction des arrérages de la pension de retraite et de l'escompte AVS déjà versés au moment du décès. A défaut de bénéficiaire désigné, l'avoir du sociétaire défunt est acquis à la caisse.* »

Si le **principe** est, et reste, **acquis,** il subsiste un doute quant à son application pratique. On peut, en effet, considérer les sommes remboursées soit comme un capital-décès, ressortissant de la législation en matière d'assurance, soit comme une partie d'un héritage, devant être soumise alors au droit successoral. Dans le premier cas, le(la) sociétaire peut désigner un bénéficiaire de son choix sans restriction ; dans le second, il doit tenir compte du droit des héritiers réservataires (1) enfants, 2) conjoint, 3) parents directs).

Un avis de droit a été demandé, et le comité, puis les délégués seront appelés à se prononcer. Le Grand Conseil devra ensuite ratifier ce nouvel article pour qu'il entre en vigueur.

En attendant, nous recommandons vivement aux sociétaires se trouvant dans le cas cité d'écrire au secrétariat pour indiquer leur volonté. En cas de décès, la

somme soumise à l'article 25A sera bloquée jusqu'à ce que décision finale soit prise, puis versée selon l'esprit de celle-ci.

Pour être valable, la lettre doit répondre aux conditions suivantes :

a) le texte doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur (aucun texte dactylographique) ;

b) la date consiste dans la mention du lieu, de l'année, du mois et du jour où l'acte a été dressé (pour le lieu, indication de la commune politique) ;

c) les bénéficiaires peuvent être mentionnés soit en indiquant leur identité, soit en précisant le lien de parenté ;

d) s'il y a plusieurs bénéficiaires en même temps, préciser le taux de répartition du capital entre eux ;

e) le cas échéant, indiquer l'ordre successif des bénéficiaires.

La lettre doit être adressée à M. Nicolet, secrétariat de la CIA, avenue Jules-Crosnier 10, 1206 Genève, en se référant à l'article 25A.

Liliane Palandella.

Mathématique

Les discussions vont bon train autour du nouveau programme de mathématique que nous avons présenté dans l'« Educateur » N°s 25 et 30. Lettres, téléphones, rencontres, remarques en coup de vent nous montrent combien les instituteurs son intéressés par le sujet. Pour vous permettre de compléter votre information, nous vous présentons ci-dessous deux textes qui répondent aux questions posées par notre premier article.

Opinion

Notre président, dans un numéro corporatif de l'« Educateur », nous demande ce que nous pensons du programme de mathématique établi par CIRCE II.

Oui, ce programme est décevant pour nous enseignants genevois qui avons eu à appliquer le programme expérimental. Toutefois, n'est-ce pas un avertissement qui doit nous faire prendre conscience d'un problème de fond ? Avons-nous vraiment appliqué les directives du programme expérimental ? Je ne le pense pas. En discutant avec de nombreux collègues de grands degrés, j'ai constaté que presque tous, effrayés par la faiblesse du calcul numérique, développent cette discipline au détriment des autres avenues mathématiques, si ce n'est au détriment des autres disciplines dites secondaires. Ce procédé, que j'applique aussi je l'avoue, a, me semble-t-il, pour résultat de fausser l'expérience et de cacher aux yeux des responsables la véritable situation du calcul numérique dans nos classes. A-t-on tort de travailler de la sorte ? Non, car je pense que c'est un bagage minimum que doit posséder l'enfant à la fin de la 6e année et que la maîtrise des quatre opérations fait partie de ce bagage.

En conclusion, je pense que la SPG devrait essayer d'obtenir des aménagements du programme romand, programme qui pourrait se placer à mi-chemin entre notre programme expérimental genevois et le programme CIRCE II.

Pierre Bernhard.

La chair juteuse avant le noyau !

Messieurs Burdet et Dessoulavy, membres de la commission CIRCE II de mathématique nous ont apporté les renseignements suivants :

1. Noyau obligatoire

Ce noyau, qui apparaît dans chaque chapitre, se distingue des autres volets * par le fait qu'il indique des objectifs en termes de **savoir-faire.** Il ne propose pas des types d'activité, il ne mentionne pas les matières qui doivent être travaillées. Il signale d'une manière aussi précise que possible les points qui doivent être acquis à la fin de l'année scolaire. En aucun cas ce noyau ne doit être considéré comme une partie, voire une amorce de programme, le mot programme étant pris dans le sens donné dans le premier volet.

Mangeons d'abord le fruit, savourons sa chair juteuse ; le noyau restera !

Le noyau obligatoire insiste beaucoup sur les pouvoirs techniques et l'on peut s'en étonner. Mais c'est la nécessité de faire de cette partie du programme l'**élément de coordination** qui a contraint les auteurs à présenter des objectifs suffisamment explicites pour qu'il soit possible, en fin d'année scolaire, de dire assez clairement ce que l'élève est capable de faire. N'oublions pas que le programme proposé doit pouvoir être appliqué dans des structures scolaires différentes. C'est dire qu'il doit présenter le maximum de souplesse tout en jouant le jeu de la coordination. L'extrême liberté qu'il laisse aux enseignants doit être compensée par des points de ralliement aussi précis que possible qui ne laissent que peu de marge à l'interprétation de l'enseignant.

Certes il eut été agréable de présenter des objectifs qui fassent ressortir, d'une manière plus évidente, l'esprit dans lequel l'enseignement doit être donné : ceux qui, par exemple, cherchent à mettre en évidence l'attitude et le comportement général de l'enfant, la prise de conscience de son activité mentale ou l'acquisition de méthode de pensée et d'action. On constate hélas ! que la quasi totalité de ces objectifs sont des objectifs à long terme. Parfois même on ne peut les mesurer qu'une fois la scolarité obligatoire terminée. C'est en vain que les membres de la sous-commission ont cherché, en consultant des ouvrages spécialisés, l'objectif idéal, c'est-à-dire celui qui présente le double avantage d'être mesurable à un moment donné de la carrière scolaire d'un élève et de négliger complètement le pouvoir technique qui résulte d'une étude.

2. Ensembles et relations

Certains instituteurs ont été surpris de constater la disparition de l'avenue « ensembles et relations ». L'existence de cette avenue était pleinement justifiée dans les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire. Elle permettait de prévoir des activités qui ne se rattachent ni à une étude numérique ni à une étude non numérique.

Les auteurs de la méthodologie romande de math ont constaté que plus on avançait dans les degrés de la scolarité obligatoire, plus il était difficile de trouver des exercices qui soient spécifiques à cette avenue. Dès la 5e année, toutes les activités de classement et d'ordonnancement pourront se rattacher à l'un des chapitres numériques ou non. **La logique doit imprégner tout l'enseignement. Elle n'est pas un but en soi.** C'est plus une manière de penser qu'une manière à enseigner. Lui réserver la place d'un chapitre présenterait l'inconvénient soit de laisser croire qu'elle est inexistante ailleurs, soit d'interférer de manière confuse sur les autres chapitres.

3. Arithmétique traditionnelle ?

Il faudrait une fois pour toutes supprimer les termes « traditionnelle » et « moderne ». Il n'y a qu'une mathématique, qui a évolué au cours des siècles, qui a beaucoup évolué au cours de ces dernières décades, et évoluera encore. Mais quelle que soit l'évolution de la mathématique, nous devons penser aux exigences de la vie : l'effort en mathématique, à l'école primaire doit aboutir, d'une part à

* Chaque chapitre est divisé en trois volets : présentation de la matière, noyau obligatoire, suggestions pour développements.

un raisonnement, à une logique plus claire chez l'enfant, d'autre part à une technique aisée des opérations.

4. Rédaction définitive du document

Les auteurs du projet désirent retoucher leur texte, préciser leurs intentions. Ils admettent aussi que le programme est parfois trop chargé et qu'il faudra élaguer. A nous donc de faire des propositions !

P. Dunner.

Apprentissage de l'allemand

A la suite de l'information parue dans l'« Educateur » N° 24 du 30.8.74 concernant l'étude de l'allemand à l'école primaire, notre collègue Yves Delieutraz nous a fait parvenir ses remarques et aimerait prendre contact avec les instituteurs que ce problème d'apprentissage intéresse. Sa réflexion est basée sur les 6 points suivants :

1) Cette étude ne doit donner lieu à aucune note, ne doit pas entrer en ligne de compte pour les classements, le passage, etc.

Etant donné que nous parvenons chaque jour à mener des activités diverses avec succès, bien qu'elles ne donnent lieu à aucun contrôle... il m'apparaît indispensable de tenter l'expérience dans le même esprit qui a présidé au lancement de la mathématique moderne par le Service de la Recherche pédagogique. Les travaux de contrôle ne seraient alors qu'une mise au point pour l'enseignant.

2) Cette étude doit être, avant tout, individuelle et échelonnée.

Il est indispensable que l'enseignant ait, au préalable, une vision globale de ce qu'il peut espérer faire acquérir à un élève normal au cours des trois ans projetés. Je souhaite que nous puissions travailler selon le degré de compréhension de l'enfant plutôt que selon les normes de son degré scolaire. Ceci permettant d'adapter l'école aux besoins réels des enfants comme le demandent de nombreux pédagogues et psychologues.

3) Cette étude doit s'appuyer sur un matériel audio-visuel préparé ainsi que sur un matériel didactique incorporé.

L'emploi de la cassette enregistrée par une personne compétente, ne dispense pas, à mon avis, d'un recyclage du corps enseignant car il lui faudra journellement aussi parler lui-même l'allemand. Les élèves doivent s'habituer à avoir une activité écrite de la langue allemande. Ceci pourrait se faire sur fiches, sur brochures, etc. Mais il conviendrait de respecter la progression et de varier les exercices. Un groupe d'instituteurs pourrait se charger de l'élaboration de cette progression comme cela a été possible dans l'élaboration d'autres disciplines, par exemple la brochure math-rurale.

4) Cette étude doit se faire dans le cadre d'un travail de groupe au niveau des instituteurs.

Ce groupe doit pouvoir se constituer dans les écoles et entre les écoles d'une région. De plus il faut que ce groupe soit épaulé par une équipe scientifique soucieuse d'analyser les résultats. Un service de la Recherche composé de personnes non directement impliquées (recul nécessaire) serait l'idéal.

5) Cette étude doit pouvoir se faire journellement et à heure fixe.

Je pense par exemple au début de l'après-midi, de 13 h. 30 à 13 h. 50. Il est évident à mes yeux que l'apprentissage de l'allemand se fera au préjudice d'autres disciplines du programme. Chacun, en effet, est conscient de l'impossibilité de remplir le contrat de travail qui nous est proposé aujourd'hui. Mais, compte tenu des avantages que les enfants vont acquérir par cette étude avancée de l'allemand, je pense qu'il ne faudra pas s'arrêter à une question d'horaire.

6) Cette étude doit favoriser l'expression orale avant tout et encourager la compréhension de l'allemand.

Ce sera ensuite au CO de travailler plus systématiquement l'étude de cette langue, par la grammaire, la conjugaison, le vocabulaire, en employant éventuellement les livres à sa disposition.

Yves Delieutraz.

N.B. du comité : les collègues intéressés par l'introduction de l'allemand à l'école primaire peuvent s'adresser :

— soit à Y. Delieutraz, 1249 Aire-la-Ville,

— soit au responsable « allemand » du comité : J.-N. Friot, 2 rue Cordiers, 1207 Genève, tél. (022) 35 63 10.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

Collègues, tous à Genève le 9 novembre 1974

Pour participer aux discussions du rapport

« ÉCOLE, PERSPECTIVES NOUVELLES »

il vous suffit :

— d'être membre de la SPR, sans forcément militer dans un comité ou une commission ;
— de vous inscrire au moyen du bulletin figurant dans les premières pages du numéro 30 ;
— de vous référer aux indications de votre section cantonale pour obtenir congé.

N'oubliez pas, l'impact du rapport dépend dans une large mesure de votre participation.

Communiqué du comité central

Tribunal arbitral de la VPOD

Les responsables de la SPN se sont rendus à Zurich le 24 octobre dernier. Monsieur le Docteur F. Heeb présidait la séance. Il était assisté de deux juges.

La VPOD était représentée par un membre du Comité directeur et de deux membres du Secrétariat fédératif.

Six membres du CC SPN avaient fait le déplacement jusqu'à l'Institut Trigon.

D'emblée, les représentants de la SPN n'ayant rien à cacher ont souhaité que le débat se situe sur le plan du droit coutumier, sur une situation de faits. Ils voulaient ainsi faire valoir la légalité d'une situation acquise.

Le Tribunal arbitral a très clairement fait savoir qu'il s'y opposait car pour lui, seul le droit juridique peut faire foi.

Puis, le tribunal a demandé à la SPN si elle maintenait son recours ou en d'autres termes si elle voulait être réintégrée à la VPOD.

Les délégués de la SPN ont alors demandé une suspension de séance qui leur a permis de répondre que le refus du Tribunal arbitral d'accorder l'effet suspensif a créé un contexte nouveau. Il en est résulté en particulier la création d'une nouvelle association VPOD des enseignants primaires et préprofessionnels.

La SPN avait considéré que le recours devait la rétablir dans la situation d'autrefois qui sauvegardait son unité. Comme cela n'est plus possible les responsables de la SPN ont fait savoir qu'ils ne pouvaient maintenir ce recours.

Dès lors, le Tribunal dont la compétence était celle d'un arbitre ne pouvait plus statuer. Sa mission s'arrêtait donc là.

Conséquences pratiques

Dans les délais les plus brefs le CC va demander un avis de droit concernant nos obligations financières vis-à-vis de la VPOD.

Donc que les collègues qui, en ce qui concerne le règlement financier avec la VPOD, se trouvent dans l'expectative attendent l'avis de droit avant de régler d'éventuelles cotisations à Zurich.

Rapport du Congrès SPR

Notre collègue Mme Yvonne Rollier qui a collaboré à l'édification de ce document l'a présenté au CC.

La SPN tient à la remercier pour son courage et son dévouement face à un travail aussi conséquent.

Après avoir dit sa déception quant au volume, à la grande longueur de ce document, notre déléguée a rappelé que plusieurs thèses du GROS ont été reprises dans ce présent rapport.

De la discussion nourrie qui a suivi, il ressort que ce riche document à double tranchant à l'occasion, utopique parfois devrait pour chaque enseignant être l'occasion d'une prise de conscience d'autant plus qu'il se trouve ici ou là en contradiction avec certaines positions de notre association.

N'oublions pas que nous serons peut-être régis plus tard par les conséquences des propositions qui y sont contenues. Que chacun, à défaut de se rendre à Genève, lise au moins attentivement les pages consacrées à « l'Ecole : perspectives nouvelles ».

Assurances

Il ressort de l'entrevue du CC avec les agents de « La Prévoyance et de « La Chrétienne sociale » :

1. Que les cotisations seront modifiées dans le sens d'une hausse de l'ordre de 30 % dès le 1er janvier prochain pour tous les membres (individuels et collectifs).

2. Que ces deux caisses acceptent de prendre dans leur contrat collectif des assurés qui font partie du contrat de l'« Helvetia » quels que soient leur âge et leur état de santé.

D'autre part, il semblerait (mais la chose doit encore être confirmée) que les membres qui y tiennent pourront encore compter sur l'assurance collective de l'« Helvetia ».

En résumé : sur le plan des assurances, les intérêts de nos membres sont donc sauvegardés.

Les collègues qui envisagent leur passage d'un contrat à l'autre voudront bien consulter la caisse intéressée qui ménagera leur transfert.

Nominations

Soucieuse de ne pas négliger le côté matériel de notre profession, la SPN a mis sur pied une Commission financière qui sera présidée par F. Houriet.

C. Maurer fera partie de la Commission de révision des fascicules de grammaire de 5e.

Mme J. Tissot travaillera au sein de la Commission romande de l'enseignement de la musique.

G.-A. Monnier représentera la SPN à la Commission syndicale romande.

Y. Demartaz entrera sous peu au bureau du CC de la SPR en qualité de délégué de notre association cantonale.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ces collègues qui ont accepté de nouvelles tâches.

J.-P. M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, **2114 Fleurier**

Collègues, tous à Genève le 9 novembre 1974

Pour participer aux discussions du rapport

« ÉCOLE, PERSPECTIVES NOUVELLES »

il vous suffit :

— d'être membre de la SPR, sans forcément militer dans un comité ou une commission ;
— de vous inscrire au moyen du bulletin figurant dans les premières pages du numéro 30 ;
— de vous référer aux indications de votre section cantonale pour obtenir congé.

N'oubliez pas, l'impact du rapport dépend dans une large mesure de votre participation.

La SPJ adhère au groupement interprofessionnel

Le comité SPJ a tenu le 24 octobre à Moutier une longue séance sous la présidence du collègue Pierre Ielmi. Il a désigné Mlle Marie-Claire Ackermann, de Courtelary, comme représentante jurassienne dans la commission d'examens de fiches méthodologiques et d'éducation musicale. Il a nommé ses trois représentants dans la Commission de la Croix-Rouge jeunesse. Ce sont Mmes Violaine Némitz, de Bévilard, Françoise Widmer, de Corgémont, et M. Bernard Chapuis, de Porrentruy. Les autres membres de la commission seront Mmes Madeleine Buchwalder, de Montenol, pour les sociétés de samaritains, et Agnès Frauenfelder, de Delémont, pour la Croix-Rouge. Rappelons que cette commission gérera les fonds produits par la vente du mimosa.

L'affaire du boycot à l'Ecole du Wankdorf a fait couler beaucoup d'encre sur les bords de l'Aar. Appelé à donner son avis, le comité SPJ s'est déclaré unanime au maintien de cette sanction dans les cas où elle s'avère nécessaire. Il tient à féliciter la SEB pour son attitude dans cette affaire et apprécie l'extrême réserve avec laquelle le comité cantonal utilise cet article d'exception.

Sous la dénomination « Groupement interprofessionnel » s'est constituée à Moutier une association, libre de toute appartenance politique ou confessionnelle, qui a pour but de collaborer à la coordination, dans le Jura, de certaines mesures d'information à l'intention des élèves et des enseignants. Entre autres activités, elle organise, en accord avec les offices d'orientation professionnelle, des stages d'information ouverts aux élèves parvenant à la fin de leur scolarité. Toutes les institutions et tous les organismes, publics et privés, intéressés par les problèmes de l'information professionnelle de la jeunesse, peuvent adhérer au Groupement. L'assemblée générale du GIP est formé de 1 à 2 délégués du Département de l'instruction publique, du Département de l'économie publique, de l'Office d'orientation professionnelle, de l'Inspection scolaire, du Centre de perfectionnement du corps enseignant, de 1 à 3 délégués du corps enseignant et de 1 à 3 délégués par secteur économique tels que la métallurgie, l'horlogerie, les PTT, les CFF, etc.

Le comité SPJ a décidé d'adhérer au Groupement interprofessionnel du Jura et en a approuvé les statuts.

B.

OFFICE DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUES DU CANTON DE BERNE

Coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire

La « Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire » a publié son rapport et ses propositions (Bulletin d'information 2 b, Secrétariat scientifique de la Commission d'experts, Berne 1974).

Le 13 avril 1973, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique désignait une commission d'experts et lui confiait un mandat élaboré par la commission pédagogique.

L'expérimentation, sur un plan régional ou cantonal, d'un début précoce de l'enseignement des langues vivantes, les travaux préparatoires du « Groupe suisse d'étude pour l'enseignement des langues vivantes » de l'Association suisse des enseignants, la conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, ainsi que les travaux du « Centre pour l'enseignement des langues vivantes », institué par la conférence des directeurs, ont créé les conditions préalables nécessaires à l'accomplissement du mandat.

Les présentes recommandations ont été acceptées par la Commission d'experts dans sa séance du 27 février 1974. L'introduction de la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire est un problème important et il doit susciter un intérêt particulier. Aussi nous vous informons des principaux points de ce rapport d'experts.

Mandat de la Commission d'experts

Le mandat se base sur les quatre conditions suivantes, soumises à la consultation en 1973 et approuvées par la suite :

— la première langue étrangère est :
— **allemand** pour la Suisse romande, les Grisons de langue italienne et romanche ;
— **français** pour la Suisse alémanique, les Grisons de langue allemande et le Tessin.
— L'enseignement de la première langue étrangère ne doit **pas** laisser de choix entre une langue nationale et l'anglais.
— L'enseignement de la première langue est obligatoire pour **tous les élèves** (dispositions particulières pour les classes spéciales).
— L'enseignement de la langue êtrangère doit être confié à un enseignant spécialisé ayant reçu une formation méthodologique adéquate.

La commission d'experts réserve une part importante aux « objectifs généraux » qu'elle formule ainsi :

Objectifs de didactique générale

Contrairement aux objectifs spécifiques de l'enseignement des langues vivantes, les objectifs de didactique générale ne se rapportent pas à une branche donnée, mais sont valables pour l'ensemble des branches.

Voici quelques objectifs importants :

— l'élève sera amené à prendre des décisions ;
— il apprendra à assumer des responsabilités ;
— il apprendra à avoir confiance en lui-même ;
— il apprendra à coopérer.

Il importe que l'élève apprenne la langue étrangère, mais il importe encore davantage qu'il apprenne à prendre des décisions, à assumer des responsabilités et à coopérer. Le succès de l'enseignement dépend en grande partie de l'intérêt que l'élève y prend. C'est pourquoi l'enseignement devrait tenir compte des goûts et des intérêts de l'élève.

Certains objectifs généraux sont particulièrement importants dans l'enseignement des langues vivantes ; soit qu'on les atteint plus aisément dans l'enseignement des langues que dans d'autres branches, soit que l'enseignement des langues en profite tout spécialement. Les attitudes et les dispositions suivantes qui, si elles sont déjà présentes chez les élèves, sont favorisées et développées par l'enseignement des langues :

— facilité d'imitation ;
— enthousiasme et imagination ;
— spontanéité ;

— sociabilité et besoin de communiquer ;
— plaisir du jour ;
— plaisir du mouvement, du rythme ;
— curiosité.

Cela vaut surtout pour l'enseignement aux jeunes débutants. L'élève apprendra. Puisqu'il est impossible d'apprendre une langue dans sa totalité pendant la scolarité obligatoire, l'élève devra être préparé à continuer l'apprentissage après et en dehors de l'école.

Objectifs de l'enseignement des langues vivantes

Le but premier de l'enseignement des langues vivantes est de bien développer la **compétence linguistique communicative.**

L'élève devra également acquérir certaines **attitudes** et **connaissances.**

Les réflexions fondamentales sur les objectifs de l'enseignement des langues vivantes sont succinctement développées les suivantes :

— attitudes envers les civilisations d'autres communautés linguistiques.
L'enseignement doit tendre à élargir l'horizon de l'élève et à enrichir son univers.
— communication
L'apprentissage d'une deuxième langue permettra à l'élève de communiquer — dans leur propre langue — avec les habitants de la région linguistique respective.
— lexique
La langue étrangère ne peut être enseignée dans toute sa complexité. Le lexique doit comprendre les mots, formes et structures les plus usitées.
— compétences orale et écrite de la langue
Avant tout, l'élève doit acquérir la compétence orale de la langue, et en second lieu, la compétence écrite. La primauté revient donc à l'oral.
— compétences productive et réceptive de la langue
L'enseignement ne doit pas viser exclusivement à la compétence productive de la langue (parler ou écrire) ; il doit également développer et exercer les capacités réceptives de l'élève (comprendre ce que disent ou écrivent les autres).
— skills
L'ordre d'importance des skills est le suivant :
compréhension et expression orales, puis compréhension écrite et enfin expression écrite.
— grammaire
Il faudra examiner dans chaque cas, dans quelle mesure les connaissances grammaticales facilitent l'acquisition de la compétence à enseigner. L'élève déduira les règles qu'il doit appliquer en parlant ou en écrivant de ce qu'il entend ou lit. Il sera amené à découvrir ces règles lui-même.
— éducation permanente
L'élève doit être préparé — au cours de la scolarité obligatoire — à se former lui-même.

Propositions de la Commission d'experts

1. Le début de l'enseignement de la première langue étrangère doit être fixé dans la période de développement pré-pubertaire.

Les essais entrepris dans différents cantons d'un enseignement précoce des langues vivantes, le rapport de la « Commission langue 2 », ainsi que l'évolution qui se manifeste dans d'autres pays européens confirment une tendance générale de faire débuter plus tôt l'enseignement des langues vivantes et de familiariser tous les enfants avec une langue étrangère au moins. Ces efforts de réforme reposent sur des **considérations de politique culturelle** et les **aspects physiologique, psychologique** et **éducatif.**

2. L'enseignement du français dans les écoles de Suisse alémanique doit débuter en 4e année scolaire.

Après avoir pesé les avantages et les inconvénients que présentent les 3 alternatives (début en 3e, 4e ou 5e) et en insistant sur les arguments pédagogiques et de la psychologie du développement, la Commission d'experts a retenu cette proposition par 11 voix contre 3.

La Commission romande « Deuxième langue » se prononce pour l'introduction progressive, sous contrôle expérimental de l'enseignement de l'allemand dans les programmes dès le début de la 4e année de la scolarité obigatoire.

3. Au moins 3 leçons hebdomadaires de 45 minutes sont à consacrer à l'enseignement de la deuxième langue, et ceci, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Une dotation plus faible entraînerait une progression si lente que la motivation pourrait en pâtir.

Durant la période d'introduction, il est indispensable que l'enfant entende et parle la nouvelle langue à intervalles aussi courts que possible, c'est-à-dire au moins une fois par jour. C'est pourquoi il serait utile de répartir si possible, l'enseignement sur tous les jours de la semaine, à raison d'une demi-leçon par jour.

4. L'enseignement doit être assumé, à l'école primaire, par le maître de classe. Celui-ci devra posséder le diplôme d'enseignement correspondant.

L'enseignement de la deuxième langue devrait être assumé par un instituteur possédant un brevet correspondant, dans la règle selon le principe du maître de classe et exceptionnellement par échange de branches d'enseignement.

Le maître de classe, vu son expérience et la connaissance qu'il a de ses élèves, a les qualités requises pour assumer un tel enseignement. L'enseignement de la deuxième langue devrait être autant que possible intégré à l'enseignement général.

5. Les directives élaborées par la Commission d'experts pour la formation et le perfectionnement des maîtres doivent être appliquées.

La formation et le perfectionnement des maîtres déterminent la qualité et le succès de l'enseignement des langues vivantes dans une mesure plus grande que les moyens d'enseignement utilisés.

La formation des futurs instituteurs diffère de canton à canton, de région linguistique à région linguistique, en ce qui concerne la durée de cette formation et sa structure, en particulier pour la première langue étrangère. Les exigences de formation des maîtres de langue étrangère dans les différents cantons sont aussi variées que les systèmes scolaires et la structuration du cycle secondaire. De ce fait, seules des **directives générales** peuvent être élaborées pour la formation et le perfectionnement des maîtres. Celles-ci doivent être réalisées par les cantons dans la mesure de leurs possibilités.

A la formation de base obligatoire dans les écoles normales s'ajouteront une formation complémentaire et obligatoire de 115 heures au minimum en didactique des langues vivantes ainsi qu'un séjour d'au moins quatre semaines dans la région linguistique respective. La formation de base ainsi acquise autorisera à enseigner jusqu'en 6e année scolaire à l'exception des cantons où le cycle secondaire commence plus tôt.

La formation de base doit être complétée d'une manière continue. Dans ce but les cantons créeront des possibilités diverses :

— cours à option ou obligatoire ;
— séjours prolongés et répétés en pays de langue étrangère.

Afin que la formation et le perfectionnement soient assurés, il est indispensable de créer des équipes cadres sur le plan cantonal ou régional.

6. Les « objectifs généraux » formulés par la Commission d'experts serviront de base à l'enseignement des langues vivantes durant la scolarité obligatoire.

Sur la base des « objectifs généraux » on pourra définir — dans les différentes régions linguistiques — les objectifs concrets de l'enseignement du français et de l'allemand, tout en tenant compte de la langue de départ.

Ces objectifs sont succinctement énumérés dans le présent texte et l'effort principal est mis sur l'expression orale.

7. Il est indispensable d'**élaborer des moyens d'enseignement** pour l'enseignement du français **en Suisse alémanique et au Tessin.** Il faut que ces cours tiennent compte, d'une part, des « Objectifs généraux » formulés par la Commission d'experts, d'autre part, des besoins et des conditions d'enseignement propres aux régions linguistiques.

Le besoin de création d'un cours d'allemand paraît moins urgent en Suisse romande. Dans son rapport de novembre 1972, la Commission Gilliard constate « qu'il serait difficile et trop long d'élaborer un cours répondant au plus près aux besoins romands (d'ailleurs difficiles à harmoniser dans les structures scolaires en place) ».

Elle recommande pour cette raison d'expérimenter la méthode SING UND SPIELE MIT de Jean Petit, Besançon, et DEUTSCH FÜR KINDER (Eins, zwei, drei, ich komme), de Clara Montani, Zagreb, qu'elle caractérise comme suit : « Le cours Petit se distingue par une organisation très détaillée et très rigoureuse de la matière, propre à aider maîtres et élèves peut-être déconcertés au début de cette forme d'apprentissage. (...) Le cours Montani, plus souple et plus polyvalent, ne porte pas sur le même bagage lexical et grammatical. Il laisse une plus grande part d'initiative au maître et permet, mieux que le cours Petit, semble-t-il de respecter le facteur « créativité » chez l'enfant. »

La nouvelle Commission romande prévoit des essais permettant de comparer les résultats obtenus avec les deux cours.

Conclusions

Les modalités de l'introduction de la deuxième langue en 4e année primaire doivent être l'objet d'une réflexion approfondie et tenir compte particulièrement :

— l'orientation et la motivation de tout le corps enseignant primaire ;
— la planification de la formation des cadres ;
— la formation des cadres ;
— l'élaboration des moyens d'enseignement ;
— l'évaluation des moyens d'enseignement ;
— l'introduction de la formation méthodologique dans les Ecoles normales ;
— la formation des maîtres de 4e année lors de l'introduction généralisée ;
— la sensibilisation des différentes catégories d'enseignants du cycle secondaire.

La Commission romande « Deuxième langue » conclut :

« Introduire progressivement et sous contrôle expérimental l'enseignement de l'allemand dans tous les cantons qui ne le font pas encore, si **possible dès l'automne 1975**. La généralisation de cet enseignement devrait intervenir de manière à éviter que le corps enseignant soit soumis simultanément à deux recyclages majeurs. La Commission recommande que le retrait des anciennes méthodes soit étudié par le Service des moyens d'enseignement de l'IRDP. »

Il est évident qu'une large information doit se faire et c'est dans cette perspective que nous proposerons à tous les enseignants intéressés des séances d'information durant l'hiver prochain. Un avis ultérieur vous soumettra les détails nécessaires.

F. von Niederhäusern.

Succès universitaire

Nous apprenons que M. Michel Girardin, professeur de psychologie et de pédagogie à l'Ecole normale de Delémont et responsable de la section de formation professionnelle des candidates à l'enseignement primaire, vient d'obtenir, après trois années d'études, la licence ès sciences de l'éducation à l'Université de Genève, Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation.

Grâce au système des unités capitalisables, récemment introduit par cette école, M. Girardin a pu mener de front son enseignement et ses études.

Dès cet automne, parallèlement à son enseignement à Delémont, M. Girardin fonctionnera, aux côtés de M. Hubermann, directeur de l'EPSE, comme assistant à la section de pédagogie, responsable d'un séminaire de pédagogie générale et d'un séminaire de recherche.

Nos félicitations.

SJMG

Cours de hockey sur glace pour enseignants

Samedi 16 novembre 1974, la SJMG organise un cours de hockey sur glace à la patinoire couverte de Porrentruy. Le cours se déroulera de 8 à 14 heures sans interruption ; à 16 heures débutera l'assemblée générale annuelle, à laquelle chaque membre est vivement invité à participer (Châtillon).

Le cours a été publié dans le programme 1974 du Centre de perfectionnement sous le No 4.10.3. Il n'est pas nécessaire de vous inscrire encore une fois si vous avez utilisé le canal du Centre de perfectionnement.

De nombreuses inscriptions ont déjà été enregistrées, cependant il reste encore quelques places disponibles. En cas « d'avalanche » d'inscriptions, priorité sera accordée aux membres SJMG. Alors n'hésitez plus ! prenez votre canne et votre rondelle et... entraînez-vous un peu avant le cours !

J.-R. Bourquin, chef technique.

Inscription : au moyen du bulletin paru dans les journaux corporatifs auprès de M. Henri Girod, inspecteur, **2533 Evilard, jusqu'au 2 novembre.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cours de hockey sur glace, Porrentruy, 16 novembre, de 8 à 14 heures. A faire parvenir à M. Henri Girod, inspecteur, 2533 Evilard, **jusqu'au 2 novembre au plus tard.**

Nom, prénom : _____

Lieu où l'on enseigne : _____

_____

Profession : _____

Domicile : _____

Tél. : _____

Rue : _____

Membre SJMG : oui * non *

Désire adhérer à la SJMG : oui * non *
(le bulletin d'adhésion sera remis au cours)

Lieu, date : _____

Signature : _____

Réservez votre après-midi pour l'assemblée annuelle à Châtillon (Courrendlin) !

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de novembre 1974

3.3.2 et 3.3.3. **Français :** M. F. Donzé et Mme M. Mägerli, Delémont, les 13 et 14 novembre à Delémont, les 27 et 28 novembre à Moutier.

4.2. **Anglais :** M. J. Savarit, Porrentruy, dès novembre à Porrentruy.

4.10.3. **Hockey sur glace** (IEP, SJMG) : IEP + SJMG, le 16 novembre à Porrentruy.

4.21.9. **Emaillage sur cuivre** (débutantes) (ACBMOSJ : Mme Ch. Olgiati, Ipsach, les 9 et 16 novembre à Bienne.

Les cahiers protestants

Le No 5/1974 des Cahiers Protestants, intitulé « La pédagogie en Suisse romande, expériences et questions », *vient de sortir de presse. A l'intention de nos lecteurs, nous en publions quelques « bonns feuilles ».*

James Rochat et Claude Bourgeois, dans un article commun « **Les expériences de réforme scolaire dans le canton de Vaud** » définissent les grandes lignes de la réforme de l'école secondaire vaudoise. Le passage que nous citons est extrait de l'allocution qu'un des auteurs a prononcée à la cérémonie des promotions de son établissement. (p. 23 ss.)

« Nous affirmons que l'enfant, non le savoir, est au centre de l'école. L'école doit s'adapter à l'enfant, aux enfants, non l'inverse. Mais comme l'enfant est un être social, comme il est, en devenir, un adulte qui vivra en société, cette première affirmation ne signifie en aucune manière que l'école doive mettre entre parenthèses les contraintes sociales pour être le champ clos des pulsions anarchiques de chacun.

» Paradoxalement — et c'est notre deuxième principe — l'instruction demesure la fonction privilégiée de l'école, c'est-à-dire que nous refusons la conception d'une école qui prétendrait prendre en charge la totalité de l'éducation. Nous ne voulons pas que l'école contribue au totalitarisme dont nous menace une société de plus en plus industrielle, technique et étatique. Mais il s'agit de donner la priorité à l'instruction de personnes diverses, et non aux objets d'instruction eux-mêmes.

» Enfin, comme nous vivons en démocratie, nous voulons une école démocratique. Cela ne signifie pas qu'elle doive donner à chacun une formation identique, bien au contraire, mais qu'elle doit s'efforcer de diversifier les formations dans une perspective culturelle commune. Cela signifie qu'elle doit respecter les différences, non les sanctionner.

» Si l'école veut « s'adapter à l'enfant, aux enfants », elle doit reconnaître avec les psychologues qu'il existe des types mentaux et caractériels différents, et qu'aucun critère, sinon celui de la rentabilité immédiate, ne permet de les classer en une hiérarchie de valeurs. L'intelligence verbale et discursive n'est pas le seul mode d'appréhension du réel. Idéalement donc, il faudrait donner à chaque enfant son précepteur, comme Rousseau le fait pour son Emile. Mais comme l'Etat ne peut pas, comme nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe, comme d'autre part un tel procédé négligerait le nécessaire apprentissage de la vie en société, il faut bien constituer des classes. Dès lors, nous dira-t-on, pourquoi, dans la logique même de vos principes, ne pas regrouper le plus tôt possible les enfants selon leur type mental, leur catégorie d'aptitudes et d'intérêts ? Pour deux raisons : les groupes homogènes tendent à appauvrir l'individu en facilitant son identification à un modèle ; et chacun sait que la variété des circonstances physiologiques, affectives et sociales ne permet pas que tous les enfants constituent leur personnalité selon le même rythme. C'est pourquoi nous voulons différer la sélection des élèves — et il ne nous semble même pas nécessaire d'invoquer les raisons toutes pratiques qui appellent une telle mesure. Il n'en reste pas moins que, dans une classe hétérogène comme nos actuelles classes de quatrième, les différences individuelles éclatent ; il convient que les maîtres puissent en tenir compte et même les exploiter ; pour cela, il faut que les classes soient peu nombreuses ; il faut donc plus de maîtres ; et c'est ce qui fait que l'école réformée coûte plus cher. Quel prix les citoyens de ce pays veulent-ils payer pour leur école ? La réponse ne nous appartient pas.

» Nous avons bien dit : « différer la sélection » — il ne s'agit pas de la supprimer. En effet, notre intention n'est absolument pas de faire envahir l'université par des hordes de gymnasiens amorphes et abouliques. Des gymnasiens (par quoi nous entendons « futurs travailleurs intellectuels accédant à l'université par la voie la plus courte »), nous en « produirons ». Et l'on ne nous fera pas croire que trois ou quatre ans n'y suffisent pas, si l'on ne transige pas sur les exigences. Mais peut-être en « produirons »-nous moins, en raison même de ces exigences.

» S'il ne s'agit pas de supprimer la sélection, nous voulons en revanche essayer d'en abolir, ou au moins d'en atténuer l'effet « hiérarchisant ». On proclame à l'envi qu'il faut « revaloriser les métiers manuels » et que l'école doit collaborer à cette légitime entreprise. Comment ? On remarquera au passage que l'école n'a guère d'influence sur les revenus du médecin et du plombier... Mais elle peut du moins, de par ses structures, contribuer à établir l'égale dignité de toutes les formations : c'est pourquoi nous voulons que l'école soit « une ». Elle peut encore y contribuer en niant la prééminence de telle forme d'intelligence ou de tel mode d'action et d'expression sur tel autre : c'est pourquoi nous nous refusons à évaluer les aptitudes scolaires à l'aune unique des disciplines dites principales. Elle peut enfin y contribuer en inscrivant toutes ses activités dans ce que nous avons appelé tout à l'heure une « perspective culturelle commune », notamment en s'efforçant de susciter la réflexion critique à l'égard de tous les apprentissages, fussent-ils les plus humbles.

» Cet entraînement à la « distance critique » est d'autant plus nécessaire que nous ne savons pas dans quel monde ni dans quelle société vivront nos enfants. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une génération ne peut pas être certaine que ses descendants connaîtront, peu ou prou, et catastrophe mise à part, les mêmes conditions d'existence qu'elle. Il faut donc que nos élèves, que les adultes de demain soient en mesure de faire face au changement ; non pas pour s'y soumettre, mais pour l'assumer, le maîtriser, au besoin le refuser. L'entreprise requiert certes le développement de l'esprit critique, mais aussi celui de l'esprit de recherche et d'invention. D'où l'importance que nous accordons aux méthodes actives. Si l'instruction n'a de sens que par rapport à la personne, et s'il n'est de personne véritable qu'autonome, une idée découverte par soi-même vaut plus que dix idées ingurgitées passivement.

» Nous visons donc à l'autonomie de la personne, tout en sachant que l'école ne peut que contribuer à cette fin. Mais, pour l'instruction qui est notre travail, cette fin est à la fois un moyen. Nous entendons par là que le savoir ne peut être vivifié, c'est-à-dire devenir culture, que dans la liberté, et que l'exercice de la liberté n'est pas possible sans la connaissance de soi, ou au moins, puisque nous parlons d'enfants, sans un certain accord avec soi.

C'est dans ce sens que, dans le préambule de notre programme de quatrième, nous donnons la priorité aux objectifs affectifs de la réforme. Au point de vue strictement scolaire, ce n'est pas une priorité en soi. C'est un préalable nécessaire au processus d'instruction. Transformant une boutade fameuse, nous dirons que, pour que Jean apprenne le latin, il importe avant tout qu'il se connaisse. Qu'il se connaisse ? Une fois encore, puisque nous parlons d'enfants, c'est trop dire. Il importe avant tout qu'il soit bien dans sa peau...

« UNE EXPÉRIENCE DE PÉDAGOGIE NOUVELLE A L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE NEUCHÂTEL (ESRN) », tel est le sujet que traite Jean-Marie Adatte. Dans les lignes qui suivent, l'auteur analyse très clairement les différentes tendances que recouvre la notion un peu vague de « démocratisation des études ». (p. 33 ss.)

En ce qui concerne l'expérience que pour des raisons de commodité nous appellerons EPN, le concept théorique de base dont on a cherché à faire une application pratique précise est celui de la **démocratisation des études.** Il a servi de cheval de bataille à la plupart des gouvernements cantonaux de Suisse romande ces dix dernières années. Son caractère vague, généreux et démagogique a provoqué le plus souvent un large consensus d'opinion. Il n'est pas étonnant que la manière dont il s'inscrit dans les faits varie beaucoup. On peut distinguer, assez grossièrement, trois tendances.

1. **Tendance « récupérante » :** démocratiser les études, c'est assurer à la société de demain les cadres dont la prospective prévoit qu'elle aura besoin. On y parvient aisément en ouvrant l'accès des études à un nombre plus élevé d'individus, afin de sélectionner, dans les couches sociales autrefois écartées des voies « nobles », ceux qui ont les aptitudes les plus remarquables et la volonté de les exercer. Il suffit d'élargir la base de la pyramide des sections préparant aux études longues, quitte à corriger la baisse de niveau initiale qui s'ensuit par une sélection rapide et dure. Cette tendance crée un grand nombre de drames individuels (la moitié des enfants commencent des études qu'ils seront jugés inaptes à poursuivre), mais ne pose guère de problème au pouvoir politique : elle correspond en effet à un instinct de conservation social. Il suffit pourtant que la « commande sociale » se resserre pour que le mythe de la démocratisation s'efface : on parle aussitôt de « numerus clausus ».

2. **Pédagogie de soutien :** une deuxième conception de la démocratisation des études vise à corriger les défauts les plus criants de la précédente. Il est apparu très rapidement que, parmi les enfants issus de milieux socio-culturels modestes, seuls les sujets très doués avaient quelque chance de promotion sociale, alors que des élèves plutôt médiocres, mais issus de couches favorisées, franchissaient aisément les barrages. D'où l'idée de pratiquer systématiquement une pédagogie de soutien intensif dont les effets compensatoires devraient gommer les inégalités dues au milieu. Dans cette optique assurément plus démocratique s'inscrivent des expériences telles que celles des classes à niveaux, des classes sans devoirs et du soutien pédagogique sous des formes très variées. Cette conception, diversement partagée par les gouvernements cantonaux, mais généreusement favorisée par endroits (Genève, ESRN) est actuellement menacée par les restrictions budgétaires.

3. **Pédagogie démocratisante :** les deux limites les plus sérieuses des tendances exposées ci-dessus sont leur dépendance directe de la conjoncture économique et leur orientation utilitaire : elles sont braquées sur les acquisitions du savoir considéré à tort ou à raison comme nécessaire à la réussite scolaire. Elles ne comportent d'autres objectifs de comportement que ceux qui permettent à un élève d'acquérir son meilleur rendement. Or le système scolaire fonctionne encore aujourd'hui de telle manière que le rendement dépend davantage de l'esprit d'obéissance que de l'aptitude à l'analyse critique. Et l'obéissance ne forme que deux types d'homme : celui qui, ayant passé de l'autre côté de la barrière, saura bien commander, et celui qui, resté en deçà, saura bien obéir.

Une troisième conception de la démocratisation des études paraît souhaitable si l'on veut sortir de là ; elle consiste tout bonnement à **faire l'apprentissage de la démocratie à l'école,** afin de rendre les élèves conscients de leurs droits, inséparables de leur capacité de prendre des responsabilités, ceci dans le domaine social, quel qu'il soit, où ils seront appelés à vivre. Il ne s'agit plus ici d'entrer dans le jeu infernal du concours d'accès aux premières places, mais de préparer des hommes pour qui l'accès à ces premières places ne sera pas synonyme de prise du pouvoir, ni l'accès à des postes plus modestes synonyme d'échec, de démission, de résignation...

De l'article de Michel Girardin « VERS L'AUTOGESTION », nous donnons un court extrait qui décrit comment l'autogestion peut être vécue par une classe dans laquelle le maître a renoncé à tout pouvoir. (p. 58-59)

La vacance, puis l'exercice du pouvoir

L'autogestion pédagogique a l'ambition démesurée d'éviter cet écueil et de contribuer au contraire à la conscientisation des maîtres et des élèves. Que se passe-t-il en effet dans la classe après le discours inaugural ? Le premier moment de surprise passé, les élèves espèrent secrètement que le maître mué en animateur prendra des initiatives. Or ils doivent constater que celui qui est censé avoir de l'expérience et dominer certains sujets n'intervient ni sur le contenu des discussions, ni sur le mode de fonctionnement du groupe. Il va signaler à ce dernier les étapes de son cheminement, soulignant au passage les obstacles dès qu'ils auront été franchis et il sera le garant de l'analyse. L'analyse du fonctionnement du groupe, puis des relations interpersonnelles, puis des contenus, va faire apparaître en effet l'attitude de chacun des participants face à la vacance du pouvoir. Lorsque le pouvoir est vacant, il est à prendre. Certaines personnes, voire certains sous-groupes, vont s'en emparer et l'utiliser à leurs propres fins, soit subtilement, soit délibérément. L'analyse seule parviendra à faire apparaître leurs manipulations, et, peu à peu, le groupe constatant qu'il est l'objet de constantes pressions se dotera de ses premières institutions internes. Elles seront souvent modestes et imparfaites, mais au gré des événements et des analyses, elles ne cesseront de se modifier et de se perfectionner. Leur fonctionnement et leurs disfonctionnement ne cesseront cependant jamais d'être analysés. Cet exercice hebdomadaire, voire quotidien, va doter les élèves d'instruments d'analyse des mécanismes institutionnels les plus classiques : abstentionnisme, propagande, chantage, monopolisation de matériel, leurres, contradictions, incohérences, etc. Il est dès lors évident qu'au moment où le groupe-classe sera confronté aux problèmes posés par les institutions externes (direction, inspection, plans d'études, notations, promotions, etc.) puis assez fréquement par les institutions sacro-saintes (Eglises, armées, familles, syndicats et partis), il utilisera tout naturellement pour les décortiquer les instruments d'analyse qu'il se sera patiemment forgés en vivant la genèse de ses propres institutions.

Et le travail scolaire ? objectera-t-on. Est-il abandonné, négligé, oublié ? En aucun cas. Mais il dépend beaucoup des conditions matérielles que l'animateur peut mettre à disposition. Les enseignés doivent en effet avoir à leur portée (ne serait-ce, en premier lieu, que pour réduire leur angoisse et leurs sentiments de culpabilité) un matériel structuré permettant à chacun d'étudier individuellement, dans un petit groupe ou collectivement, les divers contenus qu'il aura décidé d'étudier. L'animateur, lui, répond souvent à la demande, et il donnera un cours

si le groupe en exprime le désir. De toute façon, la décision de demander un cours, la réaction de l'animateur et le contenu du cours feront l'objet d'une analyse en fin de journée, et ils seront reconduits ou totalement modifiés selon les conclusions auxquelles le groupe sera parvenu...

Afin de donner à nos lecteurs une idée plus complète de ce « Cahier », nous en publions le sommaire :

1re partie :

EXPÉRIENCES ET RÉFORMES

dans l'école secondaire des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel

Philippe Dubois

Problèmes actuels de l'enseignement secondaire à Genève

Robert Hari

Cycle d'orientation genevois : Tel qu'en lui-même...

Claude Bourgeois et James Rochat

Les expériences de réforme scolaire dans le canton de Vaud

Philippe de Vargas

« Opération Elysée »

André Mayor

L'enseignement secondaire neuchâtelois

Jean-Marie Adatte

Une expérience de pédagogie nouvelle à l'école secondaire régionale de Neuchâtel

Laurent Pauli

En guise de conclusion provisoire : Lettre au rédacteur

L'auteur de cette lettre adresse à la rédaction quelques questions fort pertinentes : a-t-on, dans cette première partie, vraiment bien posé le problème ?

***

2e partie :

COURANTS ACTUELS ET INTERROGATIONS CRITIQUES

Jean Ribolzi

Célestin Freinet ou l'école moderne dans sa réalité

Freinet, dont l'œuvre est souvent mal connue ou jugée suspecte encore aujourd'hui, reste l'un des principaux précurseurs d'un type de pédagogie active qui continue à exercer son influence en Suisse romande.

Michel Girardin

Vers l'autogestion

L'autogestion, telle que peuvent la vivre maîtres et élèves, est, aux yeux de l'auteur, le meilleur apprentissage de la lucidité et de l'esprit critique face à tout endoctrinement.

Pierre Dominicé

La transformation de l'école est-elle devenue une cause perdue ?

Tel est bien l'avis des philosophes Ivan Illich et Paulo Freire. Toutefois, loin de décourager les pédagogues, ils peuvent leur redonner, en esquissant un projet éducatif à dimension politique, le goût de l'utopie et élargir leur champ de recherche.

Pierre Furter

Sur la place des théories dans l'éducation contemporaine

Des difficultés, d'ordre méthodologique notamment, font qu'actuellement la pensée théorique à propos des sciences de l'éducation traverse une période de crise. Il faut toutefois espérer en un sursaut de la réflexion qui ouvrira de nouvelles perspectives d'action.

Claude Pantillon et Pierre Reymond

Christianisme et pédagogie : en guise de postface

Quel service l'Eglise et les « Cahiers » pourraient-ils rendre en matière de pédagogie ? Etre un lieu d'accueil permettant un dialogue où soient reprises et approfondies, dans une mutuelle interpellation, les grandes questions que soulève la pédagogie contemporaine.

BULLETIN DE COMMANDE

A envoyer à l'administration des Cahier protestants, case 76, 1000 Lausanne 9.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____

commande ..... ex. du No 5/74 des Cahiers protestants, **La pédagogie en Suisse romande.**

Prix : Fr. 5.—.

Date : _____

Signature : _____

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

Collègues, tous à Genève le 9 novembre 1974

Pour participer aux discussions du rapport

« ÉCOLE, PERSPECTIVES NOUVELLES »

il vous suffit :

— d'être membre de la SPR, sans forcément militer dans un comité ou une commission ;

— de vous inscrire au moyen du bulletin figurant dans les premières pages du numéro 30 ;

— de vous référer aux indications de votre section cantonale pour obtenir congé.

N'oubliez pas, l'impact du rapport dépend dans une large mesure de votre participation.

Les brevetés de 1974

Du côté des nouveaux maîtres...

Renseignement pris à bonne source, nous apprenons avec un vif sentiment de satisfaction que les 16 brevetés du « millésime 1974 » ont tous correspondu aux prescriptions découlant de la mise au concours des postes d'enseignants primaires disponibles cette année. Depuis quelques années, soit la durée de la pénurie à peu près, cet arsenal de dispositions légales peut paraître désuet, car nombre de candidats sont pour la plupart cueillis « au nid » selon les besoins des communes et les dispositions personnelles des candidats. Il y a lieu de souligner avec non moins de satisfaction que tous les nouveaux maîtres ont accepté volontiers, avec empressement même les conditions de leur nomination.

Beaud J.-Marie, Fribourg ; Berchier Georges, Bussy ; Chollet J.-Pierre, Fribourg ; Clerc Ls-Philippe, Vuadens ; Duding Gérard, Neirivue ; Grand Adrien, Le Crêt ; Grandjean André, Villars-sur-Glâne ; Hirt J.-Marie, Avry-sur-Matran ; Noël J.-François, Romont ; Pasquier René, Gruyères ; Perritaz Albert, Villars-sur-Glâne ; Pillet Claude, La Tour-de-Trême ; Prélaz Alfred, Fribourg ; Théraulaz J.-Marc, Broc ; Vial Francis, Romont ; Yerly Michel, Bulle.

...et des nouvelles institutrices

D'entrée de cause, rappelons qu'en Pays de Fribourg, les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement reçoivent leur initiation pédagogique dans les divers établissements suivants : l'Ecole normale des jeunes filles à Fribourg, le Pensionnat Ste-Agnès à Fribourg, l'Institut Ste-Croix à Bulle, l'Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac et, jusqu'à cette année, le Cours normal de la Providence à Fribourg.

Dans l'effectif des 57 candidates qui ont subi les examens de brevet en 1974, 43 d'entre elles ont accepté un poste d'enseignement dans le canton, 4 brevetées ont rejoint le Pays de Vaud, leur canton d'origine, enfin 3 sont ressortissantes du Valais. A relever encore que 6 jeunes filles ont opté pour le prolongement de leurs études.

Au total, 16 nouveaux maîtres et 43 institutrices nouvelles, soit un apport de 59 enseignants sont entrés, dès cet automne, avec enthousiasme souhaitons-le, dans l'exigeant secteur de l'enseignement primaire, apportant généreusement à leur carrière avec l'essor de leur vocation, la consécration de leurs études. Puissent ces nouveaux maîtres rencontrer dans l'accomplissement de leur tâche la faveur et la compréhension des autorités, l'accueil sincère et bienveillant des parents.

Ammann Françoise, Broc ; Aeby Patricia, études ; Baeriswyl Isabelle, Fribourg ; Beaud M.-Thérèse, Châtel-Saint-Denis ; Bernet Bernadette, Marly ; Berset Colette, Bulle ; Boillat Maryvonne, études ; Bonzon Chantal, La Tour-de-Trême ; Borcard Catherine, Villars-sur-Glâne ; Bovet Anne-Marie, Estavayer-le-Gibloux ; Buclin Geneviève, Romont ; Cantin Eliane, Marly ; Cantin Lucienne, Delley ; Carrel Marjorie, Cottens ; Chappuis M.-Joëlle, Vully-le-Haut ; Chardonnens Cath., études ; Charrière Monique, La Tour-de-Trême ; Chatton A.-Claire, études ; Cherpit Myriam, Châtel-Saint-Denis ; Corpataux Maria, Vauderens ; Despond Andrée-Luce, études ; Fournier Eliane, Valais ; Fragnière Elisabeth, Vuadens ; Gerbez Marguerite, Prévondavaux ; Glassey Chantal, Valais ; Grobety Chantal, Vaud ; Gross Françoise, Bulle ; Guillaume Georgette, études ; Johner Christiane, Courtepin ; Julmy Rose-Marie, Fribourg ; Krattinger Josiane, La Roche ; Marmy Chantal, Villars-sur-Glâne ; Maurer M.-Laurence, Marly ; Mauron Micheline, St-Aubin ; Meylan Elisabeth, Seiry ; Michelet Marg., Valais ; Morand M.-José, Gruyères ; Murith M.-Claude, Charmey ; Nicolet Geneviève, Courtepin ; Nidegger Françoise, Fribourg ; Nigg M.-Claire, études ; Perroud Madeleine, Romont ; Progin Colette, Courtepin ; Python Dominique, Romont ; Rey Gabrielle, Avry-sur-Matran ; Rossier Anita, Fribourg ; Rotzetter Chantal, Châtel-Saint-Denis ; Salamin Danièle, Valais ; Sallin Cécile, Romont ; Savioz Geneviève, Fribourg ; Schwab Raymonde, Fribourg ; Steinauer M.-Claire, Marly ; Sudan Claire-Lise, La Roche ; Thierrin Michèle, Forel ; Valceschini Juliane, Vaud ; Vocat Martine, Vaud ; Vonlanthen Claudine, Marly.

A. C.

A nouveau, les trois demi-jours de congé

A l'invite du comité d'initiative qui patronne l'introduction des 3 demi-jours de congé en faveur, pour le moment, de l'enseignement primaire, une séance dite d'information réunissait récemment les partisans de cette innovation. L'auditoire ne dépassait malheureusement pas 40 personnes y compris le comité lui-même. Lequel comprend des parents d'élèves, des députés et des représentants de commissions scolaires, donc émanant de milieux dont on escomptait une sympathie agissante en faveur du 3e demi-jour de congé. Faire le point de la question, décider de futures démarches au bénéfice de cette revendication, tel était le but de la rencontre. Tel un serpent de mer, depuis plusieurs années et à intervalles plus ou moins réguliers, le problème du congé hebdomadaire refait surface.

Initiative validée

Sous l'impulsion de promoteurs persévérants et tenaces, le comité d'action avait déposé, le 18 avril 1973, une initiative appuyée par 8000 signatures sollicitant l'octroi des 3 demi-jours de congé. Retenons qu'un décret du Grand Conseil du 6 février 1974, avait validé la nouvelle initiative. Il n'est certes pas difficile de céder à la tentation de « l'initiativisme » cette pratique très en vogue de notre temps. Le comité initiant rappelle l'échange de correspondance entre le Comité d'initiative et le Conseil d'Etat pour la période allant de mai à octobre 1974. Il relève surtout que l'attitude de l'autorité cantonale « demeure très réservée quant aux propositions émises ». Cette remarque du Conseil d'Etat est d'autant plus compréhensible et circonstanciée qu'une

nouvelle loi sur la scolarité primaire va être incessamment soumise au Grand Conseil. Il se pourrait bien d'autre part que le débat portant sur l'opportunité du 3e demi-jour ne requière à lui seul autant de temps que certains aspects bien plus importants de la nouvelle loi. Néanmoins, sur cet objet précis, le Conseil d'Etat se propose d'aborder le législatif en février 1975 sous la forme probable d'un contre-projet instituant « le samedi entier de congé pour tous les élèves de la scolarité obligatoire ». Il est loisible de prévoir à ce sujet des prises de position ou des empoignades très vives au sein du Grand Conseil.

Les trois 1/2 jours en Romandie

Les partisans des 3 demi-jours ne manquent pas, selon eux, d'arguments valables

invoquant le cas de Genève, de certaines communes neuchâteloises ou jurassiennes qui s'accommodent du régime préconisé. On n'a pas manqué non plus, au cours de cette réunion, de relever que l'expérience, considérée comme positive, avait été tentée avec succès à Bulle, Estavayer, Broc ou Courtepin, et de déplorer qu'elle avait été stoppée sur ordre du Conseil d'Etat. Beaucoup d'encre coulera encore vraisemblablement avant de rallier une majorité probante et décisive de la part du peuple fribourgeois si l'initiative, comme telle, venait à lui être soumise.

Point de vue officiel et personnel

L'auditoire entendit enfin le point de vue de M. Armand Maillard, chef du service à l'enseignement primaire, qui s'exprima de façon péremptoire surtout en sa qualité de père d'une famille nombreuse. Il fit notamment entrevoir les répercussions immédiates ou prévisibles qu'entraînerait la diminution du temps de classe, en notre époque où l'école est de plus en plus sollicitée ou mise en cause par des activités nouvelles, au détriment (il faut le dire) de branches essentielles, dans l'éventail desquelles et pendant longtemps, l'école fribourgeoise occupait une position honorable. Qui le contesterait ?

Réfléchir avant d'avoir à le regretter

Nous reviendrons, cas échéant, sur cette question passablement controversée, sans avoir pourtant la prétention d'en soupçonner toutes les incidences. Il est sans doute une conséquence de toute première importance que l'on doit objectivement et très sérieusement approfondir, cela sans crainte de perdre la face, sans s'inquiéter de ternir son prestige. L'initiative proposée, tout compte fait, ne risque-t-elle pas, en toute dernière analyse, de porter une atteinte irrémédiable à la valeur de notre école ? La crainte d'un regret tardif devrait inciter à... réfléchir.

A. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

L'Arnaque,
de Georges Roy Hill

Arnaquer, c'est monter un coup fumant, estamper un quidam ou truander un marlou. Mille pardons pour ce langage bigarré, mais nous sommes en pleine académie des sciences malfrates et burlesques.

Robert Redford et Paul Newman associés, forment une étonnante paire d'escrocs, pleins de verve, d'invention, du génie de l'arnaque.

Chicago, les années 1935-36 ; dans le mitan des tirelaines, des pickpockets, ou des racketteurs de haut vol, les deux complices échafaudent le plan d'une arnaque époustouflante, astucieuse, énorme et rocambolesque, qui fera trembler le milieu et rire la salle. Présentation très rétro, musique qui charlestonne à vous donner des picotements dans les jambes, une mise en scène sans fausse note, des courses endiablées, des risques fous, de la débrouille à tout berzingue, mais aussi de la minutie et de la précision. G. R. Hill entraîne le spectacteur à une allure folle. Pas de temps mort, sinon quelques refroidissements mortels.

On rit de bon cœur, à perdre haleine, les gags sont souvent très bons et inattendus, le film court beaucoup sans s'essouffler jamais. Les décors reconstituant l'époque d'avant-guerre sont réussis comme seuls, semble-t-il, les Américains ont les moyens de le faire. Amateurs de vieilles bagnoles grand style, il y a là quelque beaux spécimens à voir. G. R. Hill a réussi de belle manière un film drôle, sorte de suspens gigogne, qui est bien loin des lourdeurs sentencieuses et grotesques des « Parrain » et autres titres du genre.

Robert Redford est l'auguste de ce clown blanc qu'est Paul Newman, leur interprétation est très au point sous un air de décontraction étonnant. Le public marche, il rit, il applaudit même ; il a bien raison. Ouf, pour une fois, point n'est besoin de se torturer les méninges et de prendre un air grave en sortant ! A voir, surtout si l'automne précoce vous a filé un coup de mélancolie ; vous en ressortirez légers et contents.

Le Milieu du Monde,
d'Alain Tanner

Ce lieu, où les eaux se partagent pour partir les unes vers le Nord par le Rhin, les autres vers le midi par le Rhône, nous le connaissons bien. C'est là qu'Alain Tanner situe son dernier film. Décor, ou plutôt réalité très helvétique, d'un village vaudois qui vit moitié paysan, moitié petite industrie, le tout protégé par de confortables œillères.

Le temps d'hiver fige les plans ; dans les chemins de terre, les traces de pas s'élargissent en flaques d'eau ; bientôt les sillons durciront sous le gel. Atmosphère trompeuse et réelle tout à la fois ; la vie de la nature s'engourdit, celle des hommes continue, se perpétue sur le mode traditionnel en ce pays.

Paul, ingénieur, fils de paysan, dynamique, marié, présente toutes les qualités requises pour correspondre à l'image de marque du futur jeune député. Sollicité par un groupe politique assez vague, il accepte d'être candidat aux élections locales.

Adriana vient d'un tout autre horizon. Italienne du Nord, citadine, elle débarque en hiver dans cette petite bourgade assez morne. Comme tant d'autres, elle sera sommelière au Café de la Gare. Elle rencontrera Paul, ou plutôt Paul la remarquera et la choisira.

Un homme, une femme, un amour peut-être ; une liaison qui sera rapidement rongée par la bêtise des uns, l'égoïsme, l'immuable engrenage, mais aussi par le mur invisible qui sépare ces deux êtres. Paul est un battant, un gagnant, un superbe égoïste, incapable de réaliser que peu à peu le sang se glace dans les veines d'Adriana qui ne se sent aucune attache, aucun lieu avec cette vie vaudoise. Il n'aime que l'image d'une Adriana qu'il s'est fabriquée pour son propre bonheur personnel.

Autres grains de sable dans les rouages, les tracasseries coutumières à ce genre de situation : Paul et Adriana s'affichent trop dans les environs, on ne pardonnera pas à l'un une liaison trop visible, à l'autre, qui sait, son métier, son origine. Paul sera battu aux élections. Très sûr de lui, trop peut-être, Paul est prêt à tout surmonter (ou piétiner ? pas

un mot, pas un regret, pas trace d'affection pour son enfant). Balayé, le passé. Il veut Adriana. Possessif, orgueilleux à en devenir naïf, il souffrira — peut-être — du départ incompréhensible de son amie. Pendant 3 mois ils auront cheminé côte à côte mais ne se seront jamais réellement rencontrés. Paul, comme beaucoup, sera malheureux comme les pierres... pendant 10 jours ; et il oubliera.

Est-ce à cause du décor, du ton intimiste, chaleureux et discret, ce film m'a un peu rappelé « L'Escapade » de Soutter. Même atmosphère feutrée ; un temps qui s'arrête. Mais, bien entendu, c'est bien de l'écriture de Tanner qu'il s'agit. Il nous donne à sa manière une vision calmement désespérée, presque résignée de l'entente impossible.

Quant aux personnages, l'interprétation que Philippe Léotard fait de Paul me paraît assez fausse. Sa désinvolture, sa trop grande facilité ne sont pas celles d'un « fils de cul-terreux » comme il se plaît à le dire. Il est trop à son aise partout pour avoir de la bouse qui colle encore aux bottes.

Par contre Olympia Carlisi est Adriana; passant de l'indifférence souriante à la fougue vibrante, pour ne plus montrer qu'un visage sereinement désabusé, elle plaque parfaitement au personnage.

Un film à voir, à écouter jusque dans ses silences, mais qui ne fait pas oublier les précédentes réalisations de Tanner. Rançon de la qualité ; on s'habitue, on en veut toujours plus !

La Crécelle.

Service de placements SPR

Echange de classes

Collègue thurgovien, classe mixte, 25 élèves, nés en 1960, trois ans de français (niveau classe supérieure) souhaite **échange de classes,** période année scolaire 1975-1976.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Centre d'information des instituteurs

Dicomath

Ce petit **Dictionnaire de mathématique moderne élémentaire,** édité par notre centre, a paru en mai, pour rendre service aux instituteurs chargés d'enseigner dès la rentrée les notions de base de la mathématique sous sa forme actuelle. L'auteur s'est efforcé de les mettre à leur portée, en étant le plus clair et le plus concret possible ; les sujets traités figurent au plan d'études de l'Ecole romande jusqu'à la 6e primaire ; quelques-uns appartiennent aux domaines de la logique, de la statistique et de la topologie élémentaire.

Cet essai compte 418 termes définis, 249 exemples et 436 croquis, ainsi que de brèves notes sur 31 mathématiciens et logiciens illustres de l'Antiquité à nos jours.

La présentation de l'ouvrage en feuillets de format A4, texte au recto, permet de confectionner un fichier ouvert (en collant chaque article découpé sur du papier fort de format A5) que l'on pourra compléter s'il y a lieu. On peut évidemment se contenter d'un classeur à anneaux pour utiliser cet outil de travail (65 p.).

Prix de vente : 11 fr. l'exemplaire. Commandes par versement au CCP 12-15 155, **Genève-Vernier.**

Séjours aux Etats-Unis

L'«AMERICAN HOST 1975 PROGRAM »

Les projets de l'« American Host Program » pour 1975 viennent de paraître. Cette organisation fut fondée en 1962 par le couple de professeurs Tom et Frances Murphy. Lors d'un séjour en Europe, ces deux maîtres avaient pris connaissance du vœu de nombreux collègues européens de visiter les Etats-Unis ; vœu qu'ils ne pouvaient pas toujours réaliser à cause des frais trop élevés ou d'un manque de relations personnelles. Ils avaient aussi pu voir que les connaissances des Européens sur les USA étaient minces et même souvent entachées de préjugés.

De retour aux Etats-Unis, les Murphy commencèrent — à leurs frais et grâce à la collaboration de nombreux amis — à mettre sur pied une organisation capable de rendre possible des séjours de professeurs européens d'une durée d'un mois dans des familles américaines. En 1962 déjà un premier groupe de 60 maîtres fit le voyage. En 1973 ce fut 3 groupes, soit environ sept cents professeurs qui séjournèrent aux USA ; et cette année ils seront à peu près aussi nombreux. Cinq personnes travaillent aujourd'hui à plein temps dans cette organisation financée par de nombreuses firmes américaines.

Dans l'avenir comme par le passé — et l'« American Host Program » insiste sur ce point — le but de l'organisation n'est pas simplement de rendre possible un voyage bon marché aux Etats-Unis, mais il s'agit surtout de donner aux professeurs européens une vue aussi juste et directe que possible de la vie américaine. Pour permettre ces contacts, les participants ne logent pas dans des hôtels mais chez l'habitant. Des familles américaines leur sont indiquées pour la durée de deux semaines environ. Les participants peuvent cependant, lors de leur inscription, exprimer leurs désirs particuliers ; ils peuvent par exemple choisir la région des USA où ils souhaitent se rendre. Les frais à la charge des participants varient ainsi selon les désirs exprimés. Les dates et les prix pour l'année prochaine ont été fixés de la façon suivante :

Groupe I du 24 juin au 28 juillet.

Groupe II du 16 juillet au 18 août.

Groupe III du 30 juillet au 1er septembre.

Le choix est donné entre les régions suivantes :

Est (par ex. les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York, la Pennsylvanie...): 573.— dollars.

Centre-Est (par ex. Ohio, Michigan, Illinois, Missouri) : 693.— dollars.

Sud (par ex. Virginie, Caroline, Floride, Mississipi, Alabama : 693.— dollars.

Ouest (par ex. Californie, Arizona, Texas, Nouveau-Mexique : 843.— dollars.

On peut recommander l'« American Host Program » à tous les maîtres qui veulent visiter les Etats-Unis plus sérieusement que de simples touristes. L'organisation remarquable de ces voyages n'est plus à louer : vol en charter d'Amsterdam, arrêt de trois jours à New York (Hôtel Commodore), transports dans les diverses familles américaines... De plus les familles qui acceptent d'héberger les professeurs européens le font — de l'avis unanime de tous les hôtes — avec tant d'hospitalité et de sympathie que pays et habitants leur sont présentés de façon inoubliable.

Professeurs à tous les degrés — également couples de maîtres — qui s'intéressent à l'« American Host 1975 Program » peuvent obtenir des renseignements et des formulaires d'inscription aux adresses suivantes :

Karl Frei, Guggistrasse 11, **6000 Luzern,** tél. (041) 41 63 72.

Dr Paul Rosenkranz, Kastanienbaumstrasse 8, **6048 Horw,** tél. (041) 41 58 59.

Education routière par la radio scolaire

Le 9 décembre et le 5 mai prochains, la radio scolaire diffusera sur les ondes (2e programme, de 10 h. 15 à 10 h. 45) des leçons d'éducation routière à l'intention des élèves de 6 à 9 ans.

Ces deux émissions sont le résultat d'une sympathique collaboration entre la gendarmerie vaudoise, la Radio romande et le Touring-Club suisse. Ce dernier édite, à cette occasion, le texte des émissions et des cahiers à colorier dont les thèmes correspondent aux sujets traités à la radio. Il ne s'agit pas d'une première, puisqu'en 1971 déjà, une série de 5 émissions réalisées également avec des brigades d'éducation routière de la police et le TCS avait eu pour complément la publication de cinq cahiers à colorier qui, depuis, ont été plusieurs fois réédités, en français d'abord, puis également en allemand et en italien.

Le nouveau matériel, qui sera mis gratuitement à la disposition du corps enseignant, ne sera plus disponible après ces émissions, car, au contraire de celui qui avait été édité en 1971, il est destiné à être utilisé : les textes, par la maîtresse ou le maître pour la préparation des émissions et les cahiers à colorier, par les élèves durant l'émission, chaque dessin correspondant à l'un des quatre thèmes traités chaque fois.

Commandez donc ce matériel plusieurs semaines avant chaque émission, en indiquant le nombre de vos élèves, à la Division de Prévention routière du siège central du TCS, rue Pierre-Fatio 9, 1211 Genève 3.

G. de Marval.

O.S.L.

Les « plaisirs » du calcul

Calculer, c'est le sort de chaque entreprise. Recettes, dépenses, etc. En cette période d'inflation, le calcul prend une place de plus en plus importante. Ainsi qu'il ressort du **rapport annuel 1973,** l'OSL en tient largement compte dans son travail. Le rapport annuel a à la fois un côté réjouissant et un autre qui laisse à réfléchir.

Prenons d'abord le côté réjouissant. Les jolies petites brochures OSL sont très aimées de nos jeunes. 924 533 brochures et 36 203 volumes reliés (de 4 brochures chacun) ont été achetés, soit au total 1 069 345 exemplaires. Même si ce chiffre est quelque peu inférieur à celui de 1972, nous pouvons en être fiers eu égard à la dure concurrence autour des jeunes lecteurs. Un point est essentiel : **l'OSL est une œuvre nationale**. En 1973, elle a publié en plus de 22 nouveaux titres en allemand, 11 titres en français, 10 en italien et même 8 en romanche. Quelle œuvre d'éditions pour la jeunesse prend-elle la peine de tenir compte de nos minorités linguistiques ? En 1973, il y a donc eu 74 nouvelles brochures. 25 titres ont été réimprimés, ce qui prouve leur popularité.

Et le côté moins réjouissant ? Le rapport annuel l'expose clairement. L'OSL ne peut couvrir elle-même ses frais. En d'autres mots, cela veut dire qu'elle ne pourrait exister sans subventions, sans dons, sans aide financière. En comparant le prix de vente aux frais d'impression, l'OSL fait pratiquement un cadeau à l'acheteur sur chaque brochure. Le rapport annuel le prouve par des graphiques. Mais n'oublions pas de nommer quelques donateurs : la Confédération, les cantons, les communes, le don suisse de la fête nationale, la fondation Pro Helvetia, la Fédération des coopératives Migros, et bien d'autres. Ils savent tous que le travail de l'OSL en faveur de la jeunesse est important et indispensable. Et ces donateurs nous aident à combler notre déficit et à sortir d'autres publications afin que l'OSL puisse continuer à mettre à la disposition de nos enfants de la lecture de qualité, à un prix abordable. Même l'aide de ces donateurs, si précieuse soit-elle, ne suffirait pas à couvrir les frais de l'OSL. Nous avons aussi besoin de l'aide bénévole de 70 lecteurs et de 5000 collaborateurs chargés de la diffusion des brochures. Leur travail représente une valeur de 1,5 - 2 millions de francs. Ce chiffre ne figure dans aucun compte annuel : c'est un cadeau qu'ils nous font.

Le rapport annuel montre sèchement par des graphiques les structures financières de l'OSL. Il ne peut exprimer la joie qu'on éprouve à savoir qu'un million de brochures contribuent à l'éducation des jeunes lecteurs. Nous ressentons cette joie et sommes heureux de l'existence de notre œuvre. Mais le rapport annuel montre bien aussi qu'il faut trouver les moyens de poursuivre cette tâche, même en pleine inflation.

W. K.

Ecoles suisses
et
20 ans Ofrex S.A.

OFREX

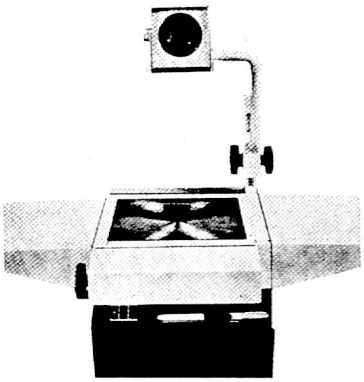

◀ Ce **rétro-projecteur** est conçu pour l'avenir. Puissant, extraordinaire. Objectif spécial 1 : 4,5/355 mm. Table de travail antimagnétique. Lampe halogène 800 Watts. Ventilateur radial indépendant. Câble de 6 m.

◀ **Chariot de projection — pupitre d'instituteur.** Combinaison idéale pour une projection « Overhead » fonctionnelle. Pratique et élégant.

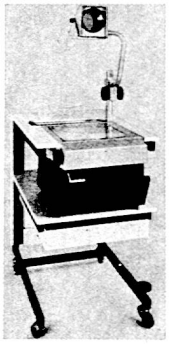

◀ **Chariot de projection Westermann** avec dessus de table Universel permettant l'utilisation de tous les projecteurs courants, avec tiroir et compartiment spécial pour matériel de bureau. Permet de travailler assis ou debout.

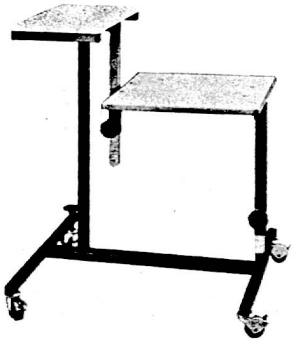

◀ **Table de projection stable** et compacte pour rétro-projecteurs. Châssis en tube carré avec 3 roulettes à l'extrémité, frein et roulette stabilisatrice. Plateau 50 × 50 cm.

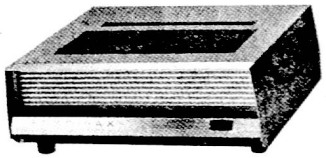

▲ **Duplicateur** modèle Consul Automatic, à main, avec entraînement automatique du papier. Appareil simple et robuste pour les écoles.

◀ **Thermo-copieur** Fordifax MK-8A, entièrement automatique et pratiquement infaillible. Cet appareil devrait se trouver dans chaque école.

Nouveau ! Direct-Copy-Set. Film transparent avec effet de profondeur permettant d'**écrire directement** à la machine à écrire, au stylo à bille ou au crayon. Reproduction propre, nette, sans tache et durable.

Une exclusivité Ofrex.

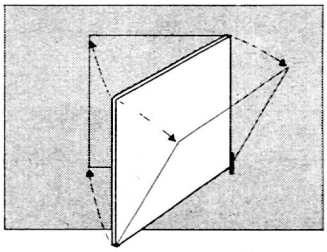

◀ Le nouvel **écran de projection** OFREX mobile et inclinable. Surface de projection lisse et stable, avec bordure blanche. Bonne qualité de réflexion.
Mod. A 150 × 150 cm.
Mod. B 180 × 180 cm.

Photocopieur Ravenna SE-A4 électronique. Permet de prendre des photocopies dans des cahiers, livres ou feuilles volantes. Minuterie électronique et automation. ▶

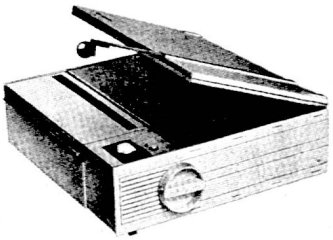

Nos spécialistes vous renseignent volontiers et sans engagement à notre **exposition permanente à la Maison Ofrex.**

Demandez le nouveau catalogue en utilisant le coupon ci-contre. Il contient tout pour l'enseignement audio-visuel, les appareils d'enseignement scolaire, les accessoires ainsi que des nouveautés...

le tout livrable par le même fournisseur.

OFREX S.A. 1000 LAUSANNE
rue du Midi 15, tél. (021) 22 38 82
OFREX AG 8152 Glattbrugg
Flughofstrasse 42, Tel (01) 810 58 11

Coupon

Veuillez s.v.p. m'envoyer gratuitement et sans engagement votre **nouveau catalogue n° 4** (valable dès le 1.4.1974)

Nom _____

Rue _____

Lieu/N° postal _____

Téléphone _____

A envoyer à OFREX S.A., rue du Midi 15, 1000 Lausanne

Editions BIAS

Un animal, un portrait : LE LOUP **Fr. 16.50**

Editions TIME LIFE

Les origines de l'Homme :
LA DÉCOUVERTE DU MÉTAL **Fr. 35.—**
LES PREMIERS MARCHANDS DES MERS **Fr. 35.—**
Les grandes étendues sauvages :
LA GRANDE FAILLE D'AFRIQUE **Fr. 35.—**

Editions RAGEOT

Bibliothèque de l'Amitié :
LE GARÇON QUI CHERCHAIT LE SOLEIL
LE MIRACLE DU FUJI-YAMA
LE HIBOU SUR LA PORTE
ÉNIGME A MADÈRE **Fr. 9.60 l'ex.**
Les chemins de l'amitié :
LE CŒUR SOUS LA CENDRE
LE DERNIER DES CATHARES **Fr. 10.50 l'ex.**

Toutes ces nouveautés peuvent être obtenues à la

Librairie L.T.L.

3, rue Vignier, **1205 GENÈVE. Tél. (022) 29 86 26.**
Envoi à choix sur demande.

En matière d'épargne aussi, les chiffres en disent plus que de longs discours.

Par exemple, nos nouveaux taux d'intérêt

(valables dès le 1.7.74)

Livret d'épargne Compte d'épargne	5%
Livret et compte d'épargne-placement	6%
Livret d'épargne «Jeunesse»	6%
Carnet de dépôt Compte de dépôt	3½%

Si vous désirez en savoir davantage sur nos diverses variantes d'épargne, passez nous voir.

Union de Banques Suisses

CAMPS DE SKI

Immeuble de 70 à 80 places, à Grimentz, est libre pendant les semaines

— 26.1 - 1.2.1975
— 23.2 - 1.3.1975
— 2.3 - 8.3.1975

Prendre contact avec la Fondation en faveur du personnel d'Ebauches SA, **téléphone (038) 25 74 01,** interne 259.

Lausanne

Librairie pour enfants

Jeux éducatifs
Matériel didactique

Bd de Grancy 38
Tél. 021 / 26 94 97

Places de parc

PELLICULE ADHÉSIVE

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux